

Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Bastian Vivier-Merle

a suivi avec succès le MODULE 3 : LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 88 %

Fait le 14 mars 2024

CNIL